



Bureau canadien d'agrément en foresterie
Canadian Forestry Accreditation Board

Rapports

Rapport annuel – 2009

Le Bureau canadien d'agrément en foresterie (BCAF) est responsable de l'évaluation des programmes universitaires en foresterie afin de s'assurer qu'ils rencontrent les exigences académiques de la certification professionnelle (admission à un ordre professionnel). Son rôle est de mettre en œuvre un processus national d'agrément, en vertu du mandat défini dans l'Énoncé de politique approuvé par ses organismes membres, soit les huit associations canadiennes de professionnels forestiers (ingénieurs forestiers) et l'Institut forestier du Canada. Le Bureau est formé des représentants désignés annuellement par les organismes membres.

Le Bureau a été créé en 1989 et a entrepris l'évaluation des programmes en 1990. L'évaluation d'un programme est entreprise selon des normes académiques reconnues mais comprend également l'examen détaillé des installations et des services offerts, de l'expérience, des qualifications et des postes détenus par les professeurs, ainsi que de la capacité du programme d'inculquer aux étudiants les qualités et les qualifications professionnelles requises pour la pratique de la profession. Le cycle habituel d'agrément d'un programme est de six ans, mais les circonstances peuvent dicter une période plus courte pour un programme donné ou une révision intérimaire, afin de s'assurer qu'il satisfait toujours aux critères d'agrément. Actuellement, onze programmes de baccalauréat en foresterie sont agréés au Canada. Le Bureau n'agrée ni les professeurs, ni les institutions et ni les programmes d'étude dispensés hors du Canada.

En mars 2009, le Bureau a entrepris la révision de l'agrément des programmes d'aménagement et d'environnement forestiers ainsi que des opérations forestières de la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique de l'Université Laval. L'équipe de révision était composée de Gilles Couturier, ing.f. (directeur), Ralph Roberts, R.P.F., ing.f., Jeff Butler, R.P.F. et Lise Caron, Ph.D., auparavant doyenne de Foresterie à l'Université de Moncton. En vertu de la décision de la Fédération canadienne des associations des forestiers professionnels (FCAFP), les programmes ont été révisés selon les normes académiques du BCAF retenues en mars 2000 (maintenant remplacées hors du Québec). Il est prévu que ces révisions seront les dernières effectuées au moyen des anciennes normes.

Une seconde visite d'évaluation effectuée pour la révision de l'agrément du Programme en Science des écosystèmes et aménagement (majeure en écologie et aménagement forestier), Collège des Sciences et de l'Aménagement, Université du Nord de la Colombie-Britannique a été complétée en avril 2009. L'équipe de cette visite était formée de Jan Schilf, R.P.F. (directeur), Bruce Dancik, R.P.F., John Doucette, R.P.F. et Jim Thrower, R.P.F.

Avec l'accord de l'école, la révision de l'agrément du Programme des sciences forestières de l'Université de Moncton a été fixée pour avril 2010. L'agrément actuel du programme de la Faculté se termine à la fin de juin 2010. Les révisions prévues au calendrier des programmes des Université du Nouveau-Brunswick et de l'Alberta sont prévues pour l'année qui suivra.

Le Bureau s'est réuni à deux reprises au cours de l'année – en janvier par téléconférence et à Saskatoon en septembre. Le point le plus important lors de la téléconférence a été l'étude des changements majeurs apportés à la structure du programme de l'UNB qui comprend l'introduction d'un nouveau programme de

baccalauréat octroyant le titre de Bachelier en Sciences des Ressources environnementales et naturelles (BScENR) et des changements reliés aux programmes agréés de BScF (Aménagement de l'écosystème forestier) et de BScFE (Génie forestier (option affiliation professionnelle (RPF)) ainsi que des modifications au cheminement scolaire du programme de BScf qui passe d'une durée de cinq ans à quatre années. Il est impossible de préciser à partir de l'information transmise quel sera l'effet global de ces changements sur les deux programmes agréés, mais le Bureau a demandé à la Faculté d'effectuer une comparaison cours par cours du cheminement scolaire du programme d'AEF et de celui du GF par rapport à ceux en place au moment des révisions de l'agrément en 2005.

Lors de la rencontre de septembre, le Bureau a étudié les rapports de révision transmis par les équipes d'évaluation, ainsi que les informations supplémentaires apportées par les membres des équipes, sur les révisions des programmes de Laval et de l'UNCB. Le Bureau a statué que les deux programmes de l'Université Laval (le Programme d'aménagement et d'environnement forestiers et le Programme des opérations forestières et le Programme en Science des écosystèmes et aménagement (majeure en écologie et aménagement forestier), Collège des Sciences et de l'Aménagement, Université du Nord de la Colombie-Britannique répondaient aux critères d'agrément et que l'agrément des programmes « était accordé pour une période de six ans », la durée maximale permise par l'Énoncé de politique du BCAF. Il s'agit du premier agrément du Programme des opérations forestières de Laval. Le programme de l'UNCB a été le premier à être révisé au moyen des nouvelles normes académiques du BCAF basées sur la compétence (24 novembre 2008).

Cette décision est assujettie aux dispositions pertinentes de l'Énoncé de politique qui indique, entre autres, que « la durée de l'agrément peut être remise en question en tout temps pour raison valable ». Les agréments accordés par les présentes décisions s'appliquent seulement au cheminement scolaire des trois programmes mentionnés ci-dessus et en place au moment de la révision de l'agrément. Chaque agrément débute avec l'année scolaire 2009/2010 et se poursuit jusqu'au 30 juin 2015 ou pour aussi longtemps que le programme visé est en place, selon la première échéance.

À partir de la révision du matériel permettant une comparaison des cours fourni par la Faculté, il a été conclu en septembre bien qu'il y ait eu, en effet, plusieurs changements, l'ensemble du cheminement scolaire des Programmes d'aménagement de l'écosystème et de génie forestier (option affiliation professionnelle) de l'Université du Nouveau-Brunswick contient essentiellement le même matériel que précédemment et continue de répondre aux normes académiques de l'agrément accordé au moment de la révision des programmes en 2005. Une évaluation subséquente des deux programmes, par l'entremise des nouvelles normes académiques, s'effectuera au moment de la prochaine révision régulière des programmes de la Faculté prévue en 2011.

Lors de la rencontre de septembre, le Bureau a été établi également que, dans le but d'équilibrer la charge annuelle de révision, la visite prévue selon le calendrier de révision à l'Université de la Colombie-Britannique (2010/11) serait reportée en 2011/12 par l'entremise d'une prolongation administrative de la période actuelle d'agrément. L'objectif de cette modification est de limiter le nombre de révision régulière à un maximum de deux visites sur place par année.

Quelques changements sont survenus parmi les membres du Bureau au cours de l'année. Le plus important de ceux-ci étant le départ de Steve Hoyt, R.P.F. en tant que président du Bureau et de membre désigné par l'Association de Forestiers agréés du Nouveau-Brunswick. Peter Marshall, R.P.F., le membre désigné de l'Association of BC Forest Professional a succédé à Steve au poste de président. Le changement s'est effectué à la fin de l'année 2009.

Steve était le deuxième président du Bureau, ayant pris ses fonctions en 1990 peu après la mise sur pied du Bureau (1989). Il a exercé ses fonctions de manière remarquable et a fait preuve d'un leadership qui se doit d'être souligné. Il a dirigé le Bureau au cours de la période d'apprentissage découlant des

révisions effectuées sous le premier programme d'agrément des six écoles de foresterie du Canada (à cette époque) et a observé le démarrage de la formation en foresterie dans deux autres établissements.

Un défi particulier pour Steve et le Bureau est apparu au cours de la première décennie du XXI^e siècle alors que les associations professionnelles ont commencé à adopter des normes de certification pancanadiennes et de rediriger l'accent mis sur les exigences d'admission acquises par la formation axée sur les connaissances vers la formation axée sur la compétence. Cette réorientation a entraîné la révision des normes académiques d'agrément utilisées par le BCAF dans l'évaluation des programmes de foresterie de niveau universitaire de tout le Canada. C'est grâce au leadership avisé et soutenu de Steve au cours de ce processus que le Bureau a été en mesure de compléter cette tâche avec le moins de difficultés possibles et d'assurer que les normes d'agrément étaient en complète harmonie avec les normes de certification de la profession.

Le Bureau ne pourra plus compter sur la présence de Steve ainsi que sur sa bonne humeur. Ses collègues du Bureau lui transmettent leurs plus sincères souhaits de réussite, ainsi qu'à son épouse Lorraine, dans leurs projets d'avenir.

Pour ce qui est des autres changements, Randy Trerise, R.P.F. a été nommé membre substitut de l'Association of BC Forest Professional en remplacement de Mike Larock, R.P.F. qui demeure prêt à épauler Randy au besoin. Dans la Région de l'Atlantique, Roger Aggas, R.P.F. est devenu membre substitut en remplacement de Brendan Hemens, R.P.F. pour la Registered Professional Foresters Association of Nova Scotia. Finalement, Rebecca Aggas a quitté son poste de membre substitut pour l'Institut forestier du Canada. Ce poste n'a pas été pourvu à ce jour.

Les membres du Bureau ainsi que les substituts à la fin de 2009 étaient Steve Hoyt, R.P.F. (président) et Rod O'Connell, R.P.F. (subst.), Association des Forestiers agréés du Nouveau-Brunswick; Bill Buggie, R.P.F. et Glen Knee, R.P.F. (subst.), Association of Newfoundland-Labrador Registered Professional Foresters; Ian Millar, R.P.F. et, Roger Aggas, R.P.F. (subst.), Registered Professional Foresters Association of Nova Scotia; Germain Paré, ing.f. et Jean-Louis Brown, ing.f. (subst.), Ordre des ingénieurs forestiers du Québec; Faye Johnson, R.P.F. et David Winston, R.P.F. (subst.), Ontario Professional Foresters Association; John Daisley, R.P.F. et John Doucette, R.P.F. (subst.), Association of Saskatchewan Forestry Professionals; Janet Schilf, R.P.F. et Charles Backman, R.P.F. (subst.), College of Alberta Professional Foresters; Peter Marshall, R.P.F. et Randy Trerise, R.P.F. (subst.), Association of British Columbia Forest Professionals; et Bruce Dancik, R.P.F., Institut forestier du Canada. À l'exception du départ de Steve Hoyt, la plupart des membres désignés à la fin de 2009 devraient poursuivre leur participation au cours de la prochaine année.

En tant que membre, le Bureau participe régulièrement aux réunions et aux activités de la Fédération canadienne des associations de professionnels forestiers. La majeure partie de l'année a été consacrée aux délibérations sur les exigences portant sur la mobilité de la main d'œuvre selon l'Accord fédéral/provincial sur le commerce intérieur, chapitre 7 – Mobilité de la main-d'œuvre, qui est entré en vigueur au cours de la première moitié de 2009 et sur les moyens selon lesquels ces exigences seront mises en place par la profession sur la scène locale et à l'échelle du pays. Les exigences du chapitre 7 ont dans les faits remplacées l'accord de reconnaissance mutuelle établie de longue date par la profession en matière de mobilité de la main d'œuvre même si ce dernier demeure un document de référence pour les organismes membres. Plus récemment, les membres ont porté leur attention sur les moyens selon lesquels les références des demandeurs de certification issus de programmes non-agrétés, ainsi que des demandeurs ayant reçu leur formation à l'étranger pourront être évaluées. Il s'agit d'un dossier complexe et son étude a mis en lumière les bénéfices concrets pour les demandeurs d'être diplômés d'un programme agréé.

Le Bureau a redessiné son site internet (www.cfab.ca) qui comporte de nouvelles illustrations et qui est plus facile à consulter. Le site internet comprend en grande partie la même information ou sensiblement la même qu'auparavant mais il est plus détaillé relativement aux normes basées sur la compétence pour informer les personnes voulant se familiariser avec les exigences de l'agrément. Les normes du BCAF et les normes de certification des organismes membres de la FCAFP sont entièrement harmonisées si ce n'est que pour quelques variations dans les mots utilisés permettant ainsi une navigation facile sur le site pour les demandeurs formés à l'étranger et les diplômés en provenance des programmes non-agrétés.

Le Bureau est un membre actif de l'Association des agences d'agrément du Canada (AAAC). L'Association étudie les éléments ayant un intérêt mutuel relativement à l'agrément et partage les expériences d'agrément entre les 35 organismes membres. Tel que mentionné l'an dernier, la plupart des organismes membres se sont impliqués dans le développement de protocoles basés sur les retombées dans le cas de recherche d'agrément ou songent sérieusement à suivre cette direction. Plusieurs d'entre eux ont entamé le développement de protocoles basés sur la compétence semblables à celui approuvé par notre profession.

Notons que le rapport annuel 2008 du Bureau, qui comprenait la liste des programmes agréés à ce moment, a été publié dans le numéro de mars-avril 2009 de la revue *The Forestry Chronicle*.

Lorne F. Riley, R.P.F.
Directeur général

12 janvier 2010